

Subvention exceptionnelle au COP section rink-hockey

Le rapporteur,

☞ rappelle que l'équipe de rink-hockey vient de monter en Nationale 2. Afin d'accompagner le financement de cette équipe, une subvention exceptionnelle de la commune est sollicitée.

Considérant les avis favorables émis par la commission « sports », lors de sa réunion du 5 juillet 2012 et par la commission des « finances et administration générale » lors de sa réunion du 19 septembre 2012 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

le versement d'une subvention complémentaire et exceptionnelle d'un montant de 5 000 €, au COP rink-hockey ;

AUTORISE :

le maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire.

VOTE : à l'unanimité